

# Loi C-21

🕒 Durée : 20min

FRANÇAIS

ANGLAIS

ESPAGNOL

Le 31 mars 2004, le gouvernement canadien a unanimement approuvé le projet de loi C-45 qui, par la suite, est devenu la loi C-21. Cette loi impute la responsabilité aux organisations ainsi qu'à ses individus fautifs lorsqu'une action ou une inaction de négligence en matière de santé et sécurité du travail cause des blessures ou la mort d'un individu.

Afin d'éviter les poursuites criminelles et les sanctions qui en découlent, il est primordial de mettre en place les mesures de protection nécessaires.

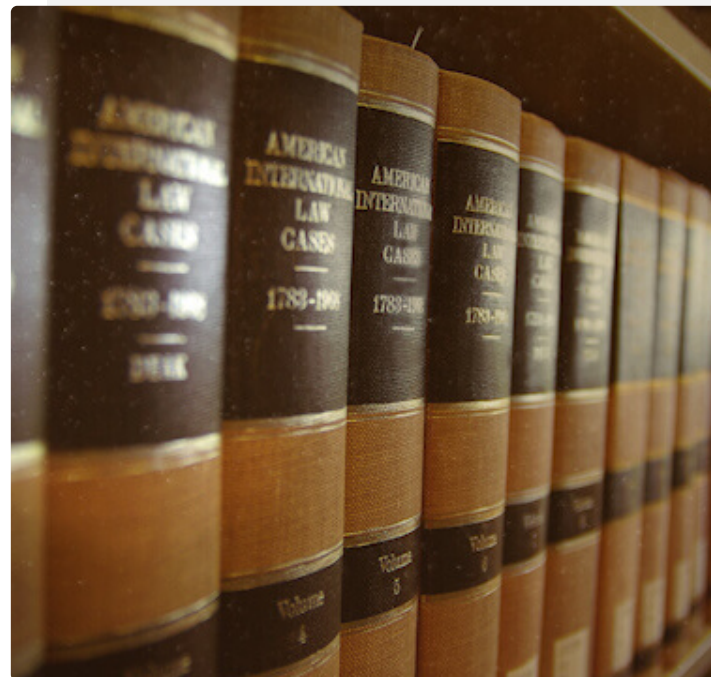
## 🎯 Public cible

Elle s'adresse à tous les travailleurs réguliers et occasionnels ainsi qu'à tous les dirigeants d'entreprise.

## ☰ Méthode d'enseignement et d'évaluation

La méthode d'apprentissage pour cette formation en ligne est axée sur l'interactivité, le dynamisme et l'auto-apprentissage. Le suivi se fera au rythme de l'apprenant en fonction de ses disponibilités. Votre compréhension et les compétences acquises seront évaluées à la fin des différents modules.

Ainsi, vous devrez répondre correctement à l'ensemble des questions du module en cours qui seront présentées sous forme de « vrai ou faux » ou « à choix multiples » afin de poursuivre votre progression. En cas d'échec, vous devrez reprendre ce module.



## 📌 Avis légal

Aucun avis légal n'est relié à cette formation. D'ailleurs, aucune autre formation ou expérience n'est requise.

## 🔒 Intégrité intellectuelle

Vu le sérieux de la démarche et de l'importance du savoir-faire relevant de cette formation, SSTenligne vous invite à respecter l'intégrité de la formation ainsi que ses questionnaires.

Nous vous recommandons de répondre au meilleur de vos connaissances, sans aide et sans plagiat.

# Apprentissage visé

Loi C-21

<b>Module 1</b>	<b>Accueil</b>
<b>Module 2</b>	<b>Loi C-45</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>– Origine du projet de la loi C-45</li><li>– Qu'est-ce que le projet de loi C-45</li></ul>
<b>Module 3</b>	<b>Loi C-21</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>– Qu'est-ce que la loi C-21 ?</li><li>– Poursuites</li><li>– Sanctions</li></ul>
<b>Module 4</b>	<b>Mesures préventives</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>– Diligence raisonnable</li></ul>
<b>Module 5</b>	<b>Conclusion</b>

